

# GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES RIVERAINS DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

# LE GUIDE DU RIVERAIN



**SMIGIBA** SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

# “ Le mot du Président

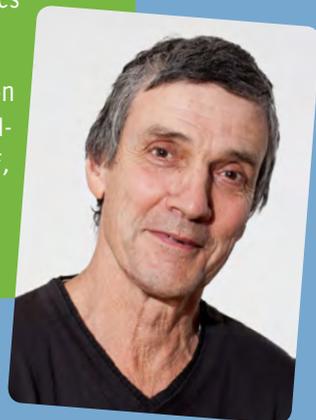
## *Un guide, pour qui et pour quoi faire?*

**V**ous avez entre vos mains un guide à destination des riverains et des usagers du bassin versant du Buëch. Ce fascicule a pour ambition, par le jeu de questions, réponses et informations, de vous faire découvrir la richesse et le fonctionnement des cours d'eau du Buëch, au-delà de votre propre perception et connaissance des rivières. Mieux connaître le Buëch et ses affluents, pour mieux vivre avec.

Il aborde également l'aspect législatif lié à ces milieux : les droits des riverains et des usagers mais également les devoirs qui sont inscrits dans la réglementation sur les milieux aquatiques. La liste des personnes ressources à consulter est reprise en fin de guide.

Enfin, les actions engagées par le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) sont présentées au gré des thèmes abordés : ripisylve\*, graviers, prélèvement d'eau, plantes envahissantes...

Bonne lecture !



*Jean-Claude GAST  
Président du SMIGIBA*



### UNE PUBLICATION DU SMIGIBA

Directeur de la publication : Jean-Claude Gast

Mise en page, textes, photos et illustrations : Eric Burlet | [www.ericburlet.com](http://www.ericburlet.com) (sauf mentions contraires)

Supervision du document : Rachel Vindry | Autrement Dit

Comité de relecture : Joëlle Noguer, Carolyne Vassas, Annelise Lampe, Julie Molinier, Isabelle Chouquet, Sandie Guillermin, Christel Francart, Aurélie Carod, Catherine Montrozier, Eric Hustache, Philippe Jasserand, Cyril Ruhl, Yannick Pognart, Pierre Dacier, Alain Zurbach.

# SOMMAIRE

---

|  |    |
|--|----|
| Le Buëch au coeur de la vie de la vallée .....                     | 4  |
| Je suis riverain de la rivière, en suis-je propriétaire ?.....     | 6  |
| Puis-je ramasser du bois dans la rivière ?.....                    | 8  |
| Pourquoi est-il compliqué de prendre du gravier en rivière ? ..... | 10 |
| Transport solide : des pierres qui roulent .....                   | 12 |
| Incision ou exhaussement, quelles sont les conséquences ? .....    | 14 |
| Comment protéger ma berge contre l'érosion ? .....                 | 16 |
| Puis-je prendre de l'eau dans la rivière ?.....                    | 18 |
| L'eau du Buëch est-elle de bonne qualité ?.....                    | 20 |
| Y-a-t-il encore des poissons dans le Buëch ?.....                  | 22 |
| La Renouée du Japon, une plante indésirable ? .....                | 24 |
| Natura 2000, quelles conséquences pour moi ? .....                 | 26 |
| Le SMIGIBA, au service de la gestion des cours d'eau .....         | 28 |
| Glossaire .....  | 30 |
| Ressources .....   | 31 |



*Les termes techniques et les abréviations employés dans ce guide suivis d'une astérisque sont expliqués et détaillés en fin de document, pages "Glossaire" et "Organismes ressources".*

# Le Buëch au coeur de

Les crues fréquentes du Buëch conditionnent l'aménagement du territoire et nécessitent d'entretenir les digues et les ouvrages de protection de berges.



Le traitement des eaux usées\* des communes de la vallée permet de préserver la qualité de l'eau du Buëch et de ses affluents.



Les eaux du Buëch abritent une faune remarquable et des milieux naturels riches et diversifiés. Le Buëch est inscrit au réseau Natura 2000.

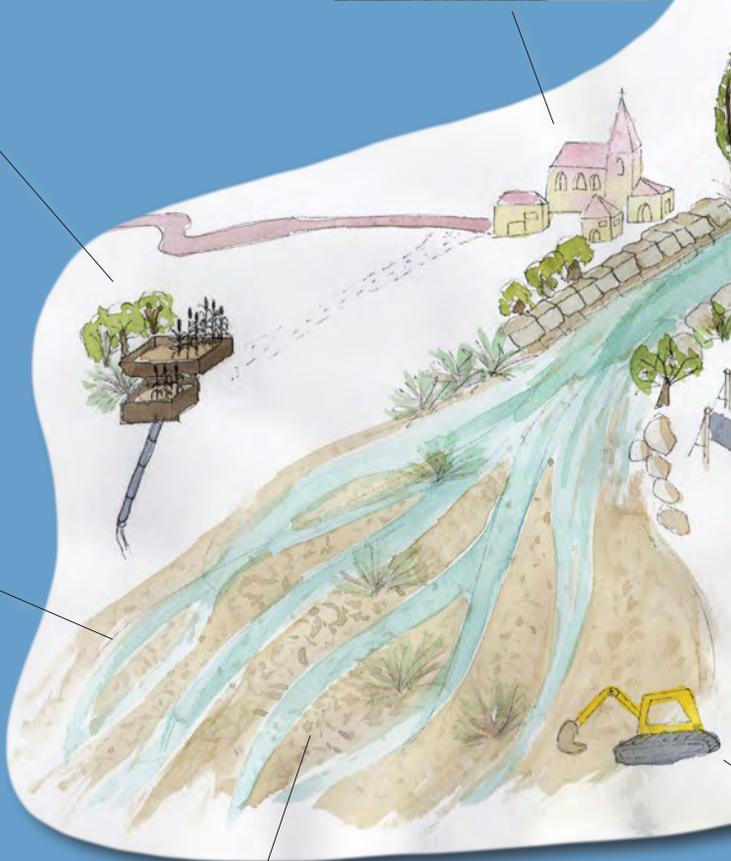
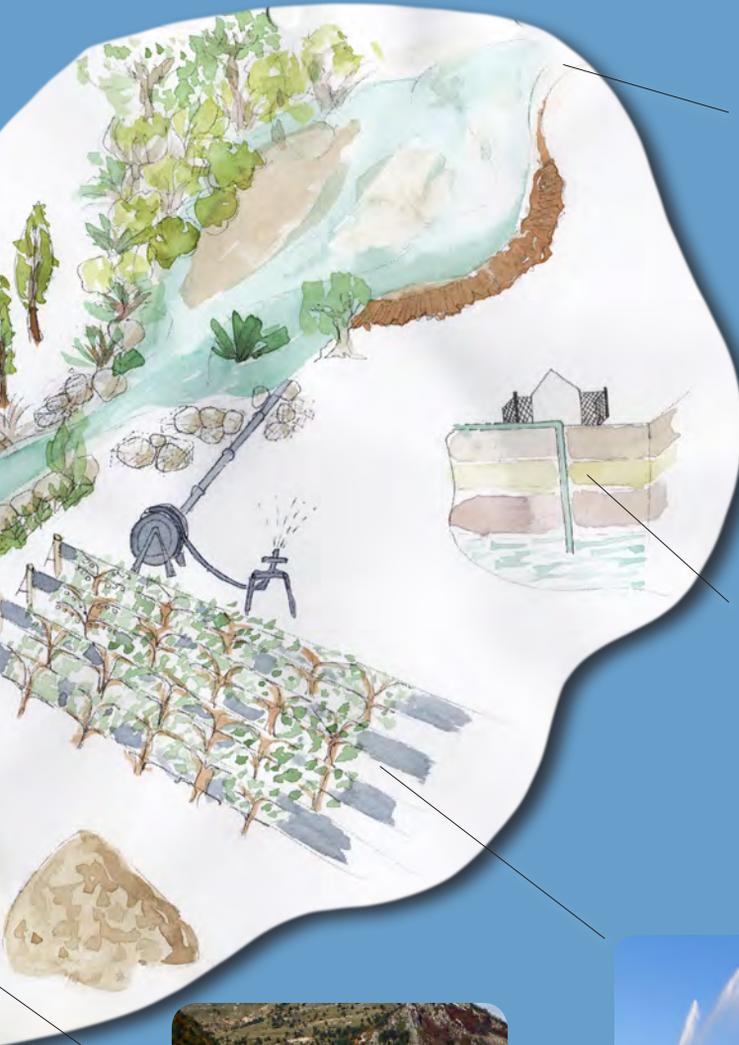


Illustration Magali Alonso



Le Buëch est une des dernières rivières en tresses\* des Alpes françaises.

# la vie de la vallée



*L'eau dérivée par le barrage de Saint Sauveur à Serres sert à la production d'électricité, à l'arrosage des cultures et à l'alimentation du lac du Riou.*



*Les nappes alluviales\*, alimentées par les rivières, fournissent de l'eau potable.*



*Les cours d'eau de la vallée fournissent des granulats pour l'industrie du BTP.*



*L'agriculture de la vallée est étroitement dépendante de l'eau des rivières.*

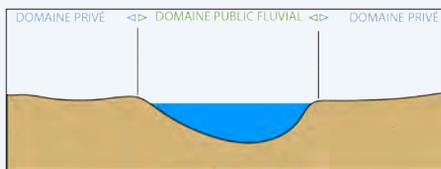
# Je suis riverain de la rivière,

## Domaine public fluvial ou domaine privé?

### SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le Domaine Public Fluvial (DPF\*) est la propriété de l'État. Il est géré par la Direction Départementale des Territoires (DDT\*). Le prélèvement de graviers, le ramassage de bois, les travaux en rivière ou les occupations temporaires du lit doivent faire l'objet d'une double autorisation, délivrée par la DDT, au titre du code de l'environnement et du DPF.

La limite du DPF est déterminée par la hauteur des eaux coulant à plein bord avant débordement.



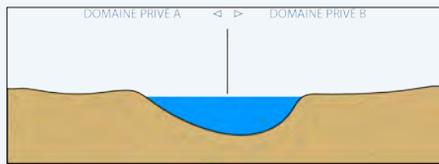
Les grands fleuves et les principaux cours d'eau français relèvent du domaine public. C'est le cas du Buëch, de la Durance, du Rhône et du Var pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Sur le domaine privé, le lit du cours d'eau appartient au propriétaire riverain.

Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun est propriétaire du lit du cours d'eau jusqu'en son milieu.

L'eau de la rivière, quant à elle, est considérée comme un bien commun et reste la propriété de la nation, bien que l'on puisse en faire usage, dans le cadre de la réglementation.



En domaine privé, vous n'êtes pas exempt de contraintes réglementaires. Si elles sont parfois moins fortes que sur le DPF (pour le ramassage du bois par exemple), n'oubliez pas de vous renseigner auprès de la DDT ou du SMIGIBA.

## LE MOT DE L'EXPERT

*Le Buëch relève en grande partie du Domaine Public Fluvial car il était dit "flottable". Il était utilisé pour flotter les troncs des arbres abattus dans les forêts domaniales de Durbon (Saint-Julien-en-Beauchêne) et du bois du Chapitre (Rabou) jusqu'en Avignon. Les bois flottés étaient ensuite utilisés pour la construction navale.*

*Le flottage a perduré jusque dans les années 1950. Aujourd'hui le Buëch n'est plus considéré comme flottable mais il relève toujours du domaine public.*

Eric CANTET

Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes

# en suis-je propriétaire ?

Pour savoir si votre terrain se situe en Domaine Public Fluvial ou en domaine privé, consultez la carte ci-dessous :



Le bassin versant\* du Buëch

# “Puis-je ramasser du

## Oui, sous certaines conditions

### EN DOMAINE PUBLIC

**S**ur le DPF\*, le bois est la propriété de l'État. Seul est autorisé le ramassage du bois mort. Pour cela, il faut bénéficier d'une autorisation de la Direction Départementale des Territoires (DDT\*), qui est le service de l'État gestionnaire du Domaine Public Fluvial.

Un formulaire de demande d'autorisation de ramassage de bois mort doit être retiré auprès de la DDT\* ou du SMIGIBA\*.

### LE MOT DE L'EXPERT

*Un cours d'eau est un milieu vivant qui change en permanence et qui peut nécessiter un entretien du lit, des berges et de la végétation. Cet entretien peut avoir pour but :*

- . d'assurer le bon écoulement des eaux,*
- . de préserver la richesse des écosystèmes,*
- . de garantir l'exercice des usages de l'eau (prélèvements d'eau, baignade, navigation de loisir ou autres).*

*Cet entretien ne doit pas être systématique. Sur de nombreuses portions du Buëch, il n'y a pas lieu d'intervenir. La dynamique naturelle suit son cours au bénéfice de la variété et la richesse du milieu.*

Pierre DARIER  
Direction Départementale  
des Territoires des Hautes-Alpes

### EN DOMAINE PRIVÉ

**V**ous êtes libre de retirer du bois mort ou d'abattre des arbres sur votre parcelle sous réserve de ne pas compromettre l'état boisé de celle-ci. L'article L215-15 du code de l'environnement oblige le propriétaire à entretenir le cours d'eau, dans un objectif de maintien des berges et de développement de la vie piscicole.

Avant d'engager des travaux, renseignez-vous en mairie sur d'éventuelles contraintes réglementaires : espaces boisés classés, zone de frayères\*, arrêté de biotope\*,...

Si vous souhaitez des conseils pour entretenir votre berge, contactez le SMIGIBA.



Embâcle sur le Petit Buëch

# bois dans la rivière ?

## La ripisylve\*, oasis de vie



La ripisylve du Grand Buëch vue du ciel,  
à l'aval d'Aspremont

La ripisylve est le nom donné à l'ensemble de la végétation qui pousse sur les berges et dans le lit des rivières. En bon état, elle contribue à stabiliser les berges et à limiter leur érosion. De nombreux animaux peuplent la ripisylve : castors, libellules, oiseaux, écrevisses, insectes...

Les rives du Buëch sont occupées par d'importantes ripisylves. Elles limitent les dégâts occasionnés par la divagation du Buëch et contribuent à sa richesse écologique.

Au sein de cette ripisylve, on retrouve les adoux\*, milieux particulièrement intéressants et fragiles (p.23).

## Le programme de restauration de la végétation conduit par le SMIGIBA

Sur le Buëch comme sur les autres cours d'eau de France, la végétation des berges n'est plus entretenue par les riverains, si ce n'est ponctuellement. Ceci participe à la déstabilisation des berges et des digues et peut provoquer la création d'embâcles, qui peuvent obstruer les ponts et aggraver les dégâts lors de crues.

C'est pour cela que le SMIGIBA a choisi d'entretenir la végétation des berges en lieu et place des propriétaires riverains, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG\*) validée par le Préfet.

L'objectif des travaux est de réduire les érosions de berges, de préserver les digues et les enrochements et de limiter les embâcles. Il s'agit d'abattre et d'élaguer des arbres, de débroussailler des berges, de supprimer des embâcles ou d'enlever des débris.

Ces travaux se concentrent sur les secteurs de la rivière occupés par des zones habitées et dont l'entretien relève de l'intérêt général. Sur les autres tronçons, l'entretien revient au propriétaire. Enfin, de nombreux tronçons du Buëch et de ses affluents, en dehors des secteurs habités, ne nécessitent pas d'entretien. Ils évoluent naturellement, bien que surveillés par le SMIGIBA.



Travaux de restauration de la ripisylve  
sur le Grand Buëch en 2010

# “ Pourquoi est-il compliqué de

## Une pratique strictement encadrée par la loi

Le prélèvement de graviers dans les cours d'eau est possible uniquement lorsqu'il existe une nécessité d'entretien du cours d'eau, par exemple lorsqu'un dépôt d'alluvions\* provoque des inondations et qu'il n'existe pas d'autres solutions pour diminuer le risque d'inondation.

### EN DOMAINE PUBLIC

Dans le domaine public fluvial du Buëch, c'est l'État qui est responsable de l'entretien. Toute demande de prélèvement doit être soumise à la DDT\*.

### EN DOMAINE PRIVÉ

Sur les cours d'eau non domaniaux, l'entretien est placé sous la responsabilité des propriétaires riverains. Les petites opérations d'entretien, de l'ordre de quelques dizaines de m<sup>3</sup> et ne nécessitant pas la mise en oeuvre de moyens mécaniques importants, pourront être réalisées par le propriétaire riverain. Il faut néanmoins solliciter les services de l'ONEMA\* ou de la DDT afin de déterminer les conditions de réalisation des travaux.

### LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION GLOBALE

En dehors de ces petites opérations en domaine privé, toute demande de prélèvement est soumise à une procédure administrative au titre du code de l'environnement.

Pour des prélèvements d'alluvions\* inférieurs à 2000 m<sup>3</sup>, il s'agit d'une **procédure de déclaration**, au-delà, d'une **procédure d'autorisation**.

Dans les deux cas, en domaine public comme en domaine privé, les opérations doivent s'inscrire dans un plan de gestion globale\* qui va permettre de s'assurer que les opérations ne causeront pas de dégâts au cours d'eau et aux aménagements (ponts et digues en particulier).

### LE MOT DE L'EXPERTE

*Le fonctionnement des cours d'eau est complexe car de nombreux paramètres interagissent de l'amont vers l'aval et d'une rive à l'autre. Un prélèvement de graviers peut avoir de graves impacts sur la stabilité du lit de la rivière.*

*C'est pourquoi les prélèvements de graviers ne peuvent être autorisés que sur la base d'un plan de gestion du cours d'eau. Celui-ci définit les enjeux et les modalités de l'entretien du cours d'eau et indique dans quel cas le prélèvement de graviers contribue à l'entretien de la rivière et peut donc être autorisé.*

Julie MOLINIER

Direction Départementale  
des Territoires des Hautes-Alpes



Le Petit Buëch en amont de la Batié Montsaléon

# prendre du gravier en rivière ?

Extraire les alluvions\*, une fausse bonne solution ...



Gabions perchés plusieurs mètres au-dessus du Petit Buëch suite à l'incision\* du fond du lit.



Le lit du Petit Buëch s'enfonçe, comme en témoignent les terrasses étagées. La ripisylve, perchée, s'assèche puis est remplacée par la pinède.

Curer un cours d'eau provoque généralement plus de problèmes que cela n'en résout.

En effet, curer aboutit souvent à un enfonçement du lit de la rivière, parfois sur plusieurs kilomètres. Cela fragilise les pieds de berges, de digues et les ponts et aggrave les effets des crues.

Lorsque le lit d'une rivière s'enfonçe, la nappe alluviale\* s'abaisse également : les réserves d'eaux souterraines alimentées par la rivière diminuent. La quantité d'eau disponible pour l'alimentation en eau potable est alors réduite. Les milieux humides (ripisylves\* et adoux\*), tributaires de la nappe alluviale\* s'assèchent : la pinède remplace la ripisylve.

Sur le Buëch, l'enfonçement du lit atteint par endroit plus de deux mètres. Ceci a déjà provoqué l'effondrement de portions de digues, de ponts ou de seuils. C'est pourquoi les demandes de prélèvements de matériaux (sables, graviers) sont examinées avec autant de soin.

... à réserver à des situations particulières.

Lorsque le lit s'exhausse du fait d'un aménagement (un pont, un seuil, une retenue hydroélectrique ou autre), il peut être nécessaire de curer les alluvions en excédent.

C'est le cas par exemple à la confluence du Buëch et de la Durance. L'accumulation des alluvions du Buëch dans la retenue de Saint Lazare provoque l'inondation de certains quartiers de Sisteron.

EDF, sur la base des études du SMIGIBA\* et du SMAVD\*, a donc entrepris de curer régulièrement ces alluvions. Un piège à graviers, soigneusement dimensionné et étroitement surveillé, a été réalisé à l'automne 2010. Il sera curé dès son comblement par les galets du Buëch.



Photo EDF

Réalisation d'un piège à graviers par EDF, à la confluence avec la Durance, pour prévenir durablement les problèmes d'inondation à Sisteron.

# “Transport solide :

Lus - Sisteron : un trajet de 160 ans à dos de galet !

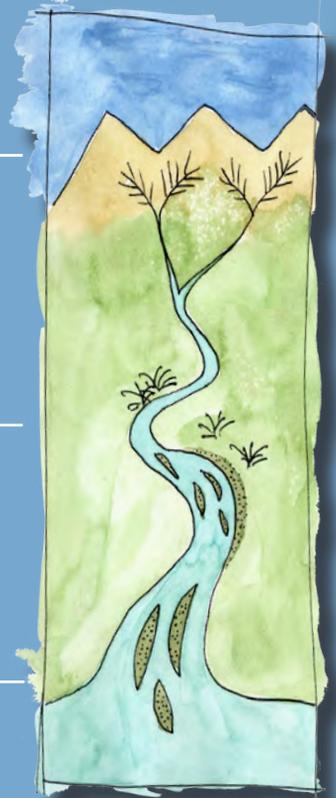
*Le transport des alluvions\* dans les rivières est un processus complexe baptisé "transport solide\*".  
Éclairage sur un phénomène naturel au cœur du fonctionnement du Buëch.*

Le bassin versant\* d'une rivière est schématiquement découpé en trois zones :

**la zone de production** : située à l'amont, c'est là que sont produits les alluvions\* que la rivière va transporter à l'aval. Cette zone est une sorte d'usine à graviers. Sur le bassin versant, ce sont principalement le vallon de la Jarjatte, et le massif du Dévoluy qui fournissent les galets transportés par le Buëch.

**la zone de transport** : elle prend le relais de la zone de production et transporte les graviers vers l'aval au gré des crues. Ce fonctionnement par intermittence provoque la formation de bancs de graviers qui se déplacent de l'amont vers l'aval, crue après crue.

**la zone de dépôt** : elle est située sur le cours inférieur de la rivière, lorsque la pente diminue. Pour le Buëch, cette zone s'étend de l'aval de Lagne à la confluence du Buëch avec la Durance, au niveau de la retenue de Saint Lazare.



Au fil des crues, les graviers se déplacent de la zone de production vers la zone de dépôt.

Sur le Buëch, les graviers arrachés sur les pentes du Dévoluy se déposent dans la retenue de Saint Lazare à Sisteron. Le temps est le facteur clé de ce phénomène : les études conduites sur

les cours d'eau des préalpes montrent que les graviers se déplacent de 500 mètres par an en moyenne.

Il faut donc près de 160 ans au Buëch pour charrier les graviers, arrachés sur les pentes du Dévoluy, jusqu'à Sisteron.

# des pierres qui roulent...

## Entre dépôts et érosion, un équilibre dynamique et fragile

La rivière transporte les graviers disponibles dans la zone de production vers l'aval grâce à la combinaison de deux sources d'énergie : la pente et le débit de la rivière.

Plus la pente est forte et les débits élevés, plus la rivière est capable de déplacer de grandes quantités de graviers.

Or, les quantités d'eau qui s'écoulent dans la rivière et donc la quantité de graviers transpor-

tée varient tout au long de l'année, selon que l'on soit en période de crue ou d'étiage\*.

La rivière ajuste continuellement son lit : dépôts et érosions se succèdent au rythme des crues. A un endroit donné, l'altitude la rivière va varier continuellement, autour d'une valeur moyenne, que l'on appelle la pente moyenne de la rivière. Ceci explique la grande mobilité du lit des cours d'eau tels que le Buëch.

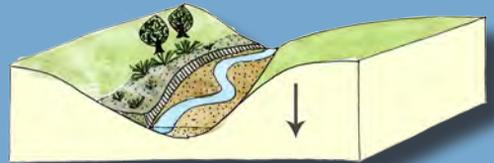
### RIVIÈRE EN ÉQUILIBRE :



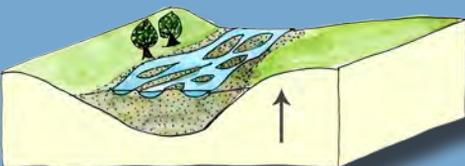
*Le lit est en équilibre : il y a équilibre entre les apports en graviers, le débit et la pente. Au fil des crues, le lit s'élève ou s'abaisse autour d'une hauteur moyenne.*

### RIVIÈRE EN INCISION :

*Le lit est en incision: l'équilibre entre les apports de graviers, le débit et la pente est rompu, du fait d'une extraction d'alluvions par exemple. Il y a alors un déficit d'apports de graviers. Au fil des crues, le lit s'enfonce, parfois de plusieurs mètres. Les berges, perchées, sont érodées et fragilisées. Les tresses laissent place à un lit en méandres.*



### RIVIÈRE EN EXHAUSSEMENT :



*Le lit est en exhaussement: l'équilibre entre les apports de graviers, le débit et la pente est rompu, du fait de la diminution de la pente ou du débit, en amont d'une retenue par exemple. Ceci provoque un dépôt important de graviers. Au fil des crues, le lit s'élève. Les berges sont plus souvent inondées. Le tressage du lit s'accroît.*

# Incision ou exhaussement,

Incision\* du lit : effondrement des berges et assèchement !

*Modifier l'équilibre du transport solide\* a des conséquences écologiques mais également économiques. C'est pourquoi la loi encadre si strictement les prélèvements de graviers.*

Lorsque la rivière creuse son lit, lorsqu'elle s'incise, les conséquences touchent les aménagements :

- l'enfoncement du lit d'une rivière fragilise le pied des ouvrages tels que les piles de pont, les digues et les ouvrages de protection de berges ou les seuils construits dans le lit des rivières ;
- les prises d'eau qui alimentent les canaux d'irrigation se retrouvent perchées, il faut de lourds travaux pour les mettre en eau.

L'incision de la rivière a également pour conséquence l'enfoncement de la nappe alluviale\* qui accompagne la rivière :

- l'étiage\* est accentué : la capacité de recharge en eau de la rivière par la nappe alluviale est diminuée ;
- les réserves d'eau potable diminuent corrélativement à cet enfoncement ;
- les milieux humides en marge des cours d'eau s'assèchent : adoux\*, ripisylves\* et zones humides disparaissent.

Exhaussement\* du lit : aggravation des inondations

L'exhaussement du lit de la rivière, du fait des dépôts d'alluvions\*, augmente les risques de débordement des eaux en cas de crue.

Sans conséquence lorsque la rivière est bordée de ripisylve, l'exhaussement aggrave les inondations dans les secteurs habités ou le long des voies de circulation.

## LE MOT DE L'EXPERT

*L'enfoncement du lit des rivières des Alpes s'est produit principalement sous l'effet des extractions massives d'alluvions\* à partir des années 1960.*

*Les effets de ces extractions ont été amplifiés par le contexte général de déficit d'apports d'alluvions, lié au reboisement des montagnes, à la diminution de la pluviosité à la sortie du petit âge glaciaire (fin XIX<sup>e</sup> siècle) et à l'endiguement des cours d'eau au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.*

Frédéric LIÉBAULT  
Géomorphologue au CEMAGREF de Grenoble  
Unité de recherche Érosion Torrentielle, Neige et Avalanches

# quelles sont les conséquences ?



Sur le Grand Buëch, la semelle\* de cette digue, normalement enfoui sous le lit du cours d'eau, a été mis à jour du fait de l'enfoncement du lit. La stabilité de la digue est alors menacée. Plus encore que l'inondation, la destruction des ouvrages de protection des crues suite à l'enfoncement du lit est un facteur de risque important sur le bassin versant du Buëch.

A l'aval de la Roche des Arnauds, l'enfoncement du Petit Buëch menace la stabilité des digues protégeant le village. Un seuil, construit en travers du lit pour stopper l'incision, a dû être récemment restauré. L'extraction trop importante de granulats a modifié l'équilibre du transport solide et provoqué l'incision du lit. Cette incision se propage vers l'aval et l'amont, au risque de continuer à déstabiliser les digues protégeant le village.



A l'aval de la retenue de Saint Sauveur à Serres, le lit du Buëch s'est enfoncé de plusieurs mètres. Les galets transportés par le Buëch s'étant déposés dans la retenue, le Buëch retrouve sa puissance érosive à l'aval de la retenue, provoquant l'enfoncement du lit. EDF travaille à améliorer la gestion du barrage en crue pour limiter ce phénomène.

A l'entrée de la retenue de Saint Lazare à Sisteron, les graviers s'accumulent et le lit s'exhausse. Les risques de débordement du Buëch et de la Durance sont accentués, menaçant les bas quartiers de Sisteron. C'est pourquoi un piège à graviers a été créé à l'amont de la retenue.



# Comment protéger ma

## Différentes techniques de protection

**D**e nombreuses techniques existent pour protéger une berge de l'érosion d'un cours d'eau. Le choix d'une technique dépendra de la force d'érosion de la rivière, de l'importance de la zone à protéger, des enjeux écologiques et du budget disponible. Les protections de berges se divisent en deux types.

### PROTECTION EN GÉNIE CIVIL

Les techniques de protection de berges les plus courantes sont l'enrochement (pose au tractopelle de gros blocs de rochers contre la berge) et le gabion (caisson grillagé rempli de galets).

Pour être efficaces et durables, ces protections doivent être réalisées dans les règles de l'art : création d'une semelle\* sous le lit de la rivière, taille de bloc suffisante, grillage résistant, etc.

Avant de vous engager dans des travaux de protection de votre berge à l'aide de cette technique, vous devez contacter la DDT\* pour obtenir un formulaire de déclaration de travaux. Selon la longueur de la protection, vous devrez peut-être faire réaliser un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

### PROTECTION EN GÉNIE VÉGÉTAL

Il existe de nombreuses techniques de protection de berges utilisant des matériaux végétaux. Les fascines, faites de fagots de saule fixés en pied de berge, ou les caissons végétalisés, constitués de pieux agencés en cube remplis de terre, en sont deux exemples.

Les protections de berge en génie végétal doivent être réalisées avec soin pour être durable. Ce type de protection n'est pas adapté à toutes les situations. Lorsqu'il faut faire face à des crues violentes et des eaux rapides, on leur préférera des protections mixtes, mêlant génie civil et végétal.

N'oubliez pas de demander un formulaire de déclaration de travaux auprès de la DDT.

### LE MOT DE L'EXPERTE

*Entretien la végétation naturelle de votre berge est une bonne façon de renforcer sa résistance aux crues.*

*Si vous le pouvez, entretenez cette végétation. Abattez les arbres les moins résistants (pins sylvestres, peupliers d'Italie) et favorisez la végétation arbustive (saules et aulnes) dont les racines vigoureuses stabilisent la berge.*

Carolyne VASSAS  
Chargée de mission au SMIGIBA



Digue de Serres, restaurée en technique mixte

# berge contre l'érosion ?

## Crues du Buëch, érosions et inondations



Érosion de berge sur le Petit Buëch

*Le Buëch est une rivière aux crues violentes. La montée des eaux est très rapide lors d'un épisode pluvieux. Le Buëch érode alors fortement ses berges et met les aménagements de protection à rude épreuve.*

*Ponctuellement, les cours d'eau du bassin versant\* peuvent inonder les terrains riverains et les habitations qui s'y trouvent. Les habitations en bord de Blaisance à Lagrand ou les bas quartiers de Sisteron sont particulièrement concernés par ce phénomène.*



Buëch en crue dans la traversée de Serres

*Ailleurs, c'est l'érosion des berges qui cause le plus de dégâts sur les aménagements et les terres riveraines. La divagation de la rivière en période de crue engendre le déplacement des méandres du cours d'eau. C'est pour cela que la morphologie de la rivière change au fil des crues.*

## Diagnostic et surveillance des digues

*Aujourd'hui la réglementation prévoit que les digues protégeant des habitations fassent l'objet de diagnostics réguliers, d'une surveillance accrue et de travaux de confortement si nécessaire.*

*Le SMIGIBA accompagne les communes dans la mise en oeuvre de ce programme de surveillance et de restauration des digues intéressant la sécurité publique.*



Digue du Petit Buëch, traversée de Veynes

## Des règles différentes selon les usages

L'eau est un bien commun de la nation, d'après les lois sur l'eau de 1992 et de 2006. Cela signifie que l'eau n'est la propriété de personne, bien que l'on puisse en faire usage, à titre domestique ou agricole et dans le cadre défini par la réglementation.

### USAGES DOMESTIQUES DE L'EAU

Les prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau d'une famille, l'arrosage d'un potager ou l'entretien d'animaux dans le cadre privé, sont autorisés, selon l'article R214-5 du code de l'environnement. Pour entrer dans le cadre d'un usage domestique, ce prélèvement en eau doit être inférieur à 1000m<sup>3</sup> d'eau par an. Le prélèvement doit être déclaré en mairie un mois avant sa mise en service, pour les nouvelles demandes aussi bien que pour les renouvellements.

### USAGES AGRICOLES DE L'EAU

En agriculture, l'eau est principalement utilisée pour l'arrosage des cultures. Si vous êtes un préleveur individuel, vous devez solliciter une

autorisation pluriannuelle auprès de la DDT\*. La Chambre d'Agriculture regroupe ces demandes reconduites chaque année par le biais de la procédure mandataire. Cette procédure permet d'obtenir une autorisation temporaire de prélèvement.

Si vous faites partie d'une Association Syndicale Autorisée (ASA\*), c'est cette dernière qui est titulaire du droit d'eau et qui se charge de la répartition des volumes d'eau entre ses membres.

### EN CAS DE TRAVAUX

Si des travaux dans le lit de la rivière sont nécessaires pour prélever de l'eau, prévenez le technicien de l'ONEMA\*, il vous conseillera sur les précautions à prendre. Selon l'importance des travaux, une demande d'autorisation devra être sollicitée auprès de la DDT\*.

### LE MOT DE L'EXPERTE

*L'agriculture est un secteur important de la vie économique de la vallée du Buëch. Sur ce territoire de montagne sèche, l'irrigation fait partie intégrante, depuis des décennies, de la structure des exploitations agricoles, qui se sont organisées en fonction de l'accès à l'eau. Près de 6100 hectares (vergers au sud de la vallée et cultures fourragères au nord) sont irrigués par les eaux du Buëch et de ses affluents, soit par aspersion, soit par gravité.*

Catherine MONTROZIER

Chef de service à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes



Irrigation par aspersion d'une prairie de fauche

# *l'eau dans la rivière ?*

## **L'eau, une ressource précieuse à partager**

*Eau potable, irrigation, hydro-électricité, baignade, pêche, les usages de l'eau sont nombreux. La réglementation a pour but de les concilier et d'assurer leur pérennité. A l'aval de chaque prélèvement en rivière, la réglementation prescrit une valeur de débit réservé qui permet de garantir le maintien de la vie aquatique, la dilution des rejets de station d'épuration et la pérennité des usages de l'eau.*

*L'alimentation en eau potable et l'irrigation sont les deux principaux usages de la ressource en eau sur le Buëch. En période de sécheresse, le partage de l'eau se fait selon les règles du Plan Départemental Sécheresse établi par la préfecture : restrictions des usages, diminution des débits prélevés pour l'arrosage, tours d'eau sont alors institués.*

*Le bassin versant du Buëch est en déficit quantitatif pour la ressource en eau. A la suite d'une première étude sur la ressource en eau, le SMIGIBA a lancé des pistes de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour pérenniser l'ensemble des usages tout en préservant la vie aquatique. Des études se poursuivent actuellement pour quantifier les ressources disponibles, les besoins socio-économiques et les besoins de la rivière, afin de garantir un partage équitable de la ressource en eau entre tous les usagers.*



Irrigation par aspersion d'arbres fruitiers



Eau potable provenant de la nappe alluviale du Buëch

## **Un réseau de mesure du débit du Buëch**



Échelle limnimétrique sur le Grand Buëch

*Afin de mieux connaître le débit du Buëch, le SMIGIBA\* a installé 3 stations automatiques de mesures et plusieurs échelles limnimétriques.*

*Les données enregistrées permettent de suivre l'évolution du débit du Buëch et de prendre les mesures de gestion adéquates en période de sécheresse et lors des épisodes de crues.*

*Les débits mesurés par les stations automatiques sont accessibles 24H/24H à partir du site internet du SMIGIBA.*

# ‘ ‘ L'eau du Buëch est-elle

## Les eaux du Buëch sont d'excellente qualité !

**D**epuis 2006, l'observatoire de la qualité des eaux des rivières des Hautes-Alpes mesure régulièrement la qualité des eaux du Buëch. Piloté par le Conseil Général des Hautes-Alpes, cet observatoire est alimenté par plusieurs campagnes annuelles d'analyses des eaux du Buëch en différents endroits.

### UN OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ

Cet observatoire a montré que les eaux du Buëch sont d'excellente qualité. Cette qualité est altérée ponctuellement par des rejets directs d'eaux usées\* et par la présence de traces de produits phytosanitaires en aval de Laragne.

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les eaux du Buëch servent à alimenter en eau potable des villages et des villes de la vallée.

En effet, près de 50% de la population de la vallée boit de l'eau pompée dans la nappe alluviale\* du Buëch ou de ses affluents.

La qualité de cette eau est étroitement surveillée par les communes et les services de l'État.

L'autre partie de la population de la vallée est alimentée en eau potable par des sources de versant.

### LE MOT DE L'EXPERTE

*La qualité de l'eau du Buëch est un reflet assez fidèle de la qualité des milieux qui le caractérisent. Les mesures indiquent que les altérations de la qualité restent mineures et limitées dans le temps et l'espace.*

*On observe surtout une eutrophisation ponctuelle des eaux du Buëch en été. L'eutrophisation se caractérise par le développement d'algues vertes et brunes. Elle résulte de l'apport de matières azotées et phosphorées, principalement présentes dans les rejets d'eaux usées et les rejets de stations d'épuration.*

*Cette prolifération d'algues est accentuée par les faibles débits d'étiage\* constatés en période estivale sur le Buëch et par le réchauffement des eaux qui en découle.*

Isabelle CHOUQUET  
Chargée de mission au  
Conseil Général des Hautes-Alpes



Photo CG 05

Mesure de la qualité des eaux en aval de Serres

# de bonne qualité ?

## L'assainissement des eaux usées domestiques



La station d'épuration de Serres, rénovée en 2010



Le lagunage de la Roche des Arnauds

*Les eaux usées rejetées par les habitations sont le plus souvent collectées par un réseau d'eaux usées jusqu'à la station d'épuration du village, lorsqu'elle existe.*

*Avec l'assistance du SMIGIBA\* et dans le cadre du contrat de rivière "Buëch Vivant Buëch à vivre", plusieurs stations d'épuration ont été construites ou rénovées depuis le début des années 2000.*

*Par exemple, Saint-Julien-en-Beauchêne, Le Bersac, La-Roche-des-Arnauds ou Montjay ont construit leur station d'épuration. En 2010, Serres a rénové la sienne, qui ne fonctionnait plus correctement et rejetait des eaux polluées dans la rivière. Trescléoux, Aspres-sur-Buëch, Montmaur ou encore Lus-la-Croix-Haute projettent de rénover ou de construire leur station d'épuration dans les prochaines années.*

*Si votre habitation n'est pas reliée au réseau de collecte des eaux usées, elle relève de l'assainissement autonome et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Contactez votre communauté de communes pour vous renseigner.*

## La baignade dans le Buëch

*Les cours d'eau de la vallée offrent de nombreux sites de baignade. Cependant, tous ne font pas l'objet d'un suivi de la qualité bactériologique (c'est à dire la qualité sanitaire des eaux).*

*La baignade se pratique aussi dans l'un des nombreux plans d'eau de la vallée (Veynes, Germanette, Riou, Ribiers ou Sisteron). Ces plans d'eau font l'objet d'un suivi rigoureux de la qualité de leurs eaux.*



Baignade dans le Buëch en amont de Serres

## Des rivières riches en poissons

Les eaux du Buëch et de ses affluents abritent 14 espèces de poissons, dont certaines présentent un grand intérêt écologique (Truite fario, Chabot, Toxostome, Barbeau méridional, Apron du Rhône, etc.). Les études conduites par le SMIGIBA\* ainsi que les pêches électriques d'inventaire réalisées par l'ONEMA\* attestent de cette richesse et de la vitalité de ces populations piscicoles.

### DES TRUITES SAUVAGES

Les études génétiques de truites prélevées dans les cours d'eau du bassin versant\*, réalisées par la Fédération Départementale de la Pêche\*, montrent que les truites vivant dans le Buëch sont très majoritairement des truites sauvages, qui se reproduisent naturellement.

### UNE RIVIÈRE EN BON ÉTAT

Bien qu'il ait été aménagé depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle (digues, retenues, seuils), le Buëch demeure un cours d'eau dynamique et assez bien préservé. Bénéficiant d'un lit encore très large par endroits, il est riche d'une grande diversité de milieux naturels : le lit de la rivière proprement dit, les bancs de galets, les bras morts, les zones humides, la ripisylve\*...



Vairon dans les eaux du Buëch



Pêche électrique d'inventaire sur le Buëch

### DES MILIEUX NATURELS DIVERSIFIÉS

Cette diversité de milieux naturels, entretenue par les crues régulières qui rajeunissent la ripisylve et recréent des bras morts, favorise la présence de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Outre les poissons qui prospèrent dans ses eaux, écrevisses, castors, libellules, amphibiens, peuplent le Buëch et ses affluents.

*Le Buëch est une rivière d'une grande richesse écologique, qu'on se le dise !*

### LE MOT DE L'EXPERT

*Trait d'union entre les Alpes et la Provence, le Buëch est une rivière aux multiples facettes !*

*Sa faune variée et rare (Apron, Écrevisse à pieds blancs, Castor...) et ses habitats complexes (adoux, lit en tresses\*...) en font un cours d'eau de première importance. Cette richesse reste pourtant encore largement méconnue de la population locale...*

Yannick POGNART  
Technicien de l'ONEMA

# poissons dans le Buëch ?

## L'Apron du Rhône : un poisson aussi discret que remarquable



Apron du Rhône dans les eaux du Buëch

L'Apron est un poisson extrêmement rare : on ne le trouve que dans les eaux de quelques cours d'eau du bassin du Rhône, dont la Durance et l'aval du Buëch.

Discret, l'Apron vit tapi sur les galets dont il épouse la couleur. Il se déplace surtout la nuit et ne se laisse pas prendre par le pêcheur.

L'Apron ci-contre a été photographié lors d'une pêche d'étude de l'Université de Marseille sur le Buëch aval. Cette étude a pour but de mieux connaître la population d'Aprons du Buëch et ses relations avec celle de la Durance.

## Les adoux\* : au coeur de la richesse écologique du Buëch

Un adoux, c'est un ruisseau qui serpente aux abords du Buëch, souvent au milieu de la ripisylve\*. Il est alimenté en eau par la nappe alluviale\* ou des sources de versant.

Une grande partie des truites du Buëch se reproduisent dans les adoux. C'est là également que l'on rencontre le plus souvent les écrevisses à pieds blancs du Buëch. Sur ses rives vivent de nombreuses libellules, papillons et batraciens ainsi qu'une grande variété de plantes.

Si le Buëch présente une grande richesse écologique, c'est en partie aux adoux qu'il le doit.

Dans le cadre du contrat de rivière du Buëch, plusieurs adoux ont fait l'objet de travaux de restauration piscicole. Ces travaux, conduits par le SMIGIBA\* et la Fédération de la Pêche des Hautes-Alpes, ont pour objet de reconquérir des zones de frayères\* à truite dégradées par des aménagements ou par les crues.

Plusieurs autres adoux feront l'objet de travaux similaires dans le cadre du contrat de rivière. L'objectif est de conforter la reproduction de la Truite fario sauvage qui peuple les eaux du Buëch.



Aménagement piscicole sur l'adoux de la Glacière



Truite fario dans un adoux du Petit Buëch

# La Renouée du Japon,

## Éradiquer la Renouée sur le Petit Buëch !

La Renouée du Japon est une plante originaire d'Asie. Introduite en Europe comme plante d'ornement, elle s'est révélée être une redoutable concurrente pour la végétation locale, au point d'être considérée comme invasive.

### UNE INVASION EN COURS SUR LE BUËCH

Lorsqu'elle s'implante quelque part, elle supprime rapidement la végétation locale pour former des massifs d'une grande pauvreté écologique. Très vivace, la Renouée est très difficile à éradiquer : chaque fragment de rhizome\* bouture et peut donner un nouveau massif.

La Renouée du Japon colonise le Petit Buëch à l'aval de Veynes : 180 massifs ont été identifiés par le SMIGIBA\*. Quelques massifs sont présents sur le Grand Buëch à Lus-la-Croix-Haute.

### ÉRADIQUER LA RENOUÉE SUR LE BUËCH

Lors des crues, les fragments de rhizomes emportés par les eaux vont donner l'année suivante de nouveaux plants de Renouée. Il est possible d'arracher ces jeunes pieds tant que les rhizomes ne se sont pas trop enfoncés.

Le SMIGIBA a mis sur pied un programme de travaux pour éradiquer la Renouée. Plusieurs campagnes d'arrachage précoce ont déjà été conduites. En deux ans, près de 160 pousses ont été retirées du Petit Buëch.

Pour les plants plus âgés, il est prévu une campagne d'arrachage des rhizomes à la pelle mécanique. Les matériaux ainsi extraits, galets et rhizome mélangés, sont concassés, afin de fractionner et blesser le rhizome. Les matériaux concassés sont ensuite bûchés pendant une année, pour faire pourrir les fragments de rhizomes. Un test a été conduit sur quelques massifs en 2010 et s'est révélé concluant. Ce procédé d'éradication va être généralisé à tous les massifs de Renouée présents sur le Buëch.

### D'AUTRES ESPÈCES ENVAHISSANTES

La Renouée n'est pas la seule espèce envahissante. Le Buddléia ou l'Impatience de l'Himalaya colonisent également le lit du Buëch. Moins vivaces et plus faciles à arracher, elles seront progressivement éradiquées elles-aussi.

### LE MOT DE L'EXPERTE

*Les rivières à forte mobilité, telles que le Buëch, sont particulièrement vulnérables aux invasions végétales, car la dispersion des plantes, favorisée par les crues et l'érosion des bancs de galets, est très rapide. Toute introduction de la Renouée dans le lit des cours d'eau est par conséquent une menace très sérieuse pour la biodiversité des rivières.*

*Pour prévenir tout risque de dispersion de la Renouée, ne coupez pas les tiges des renouées et ne jetez pas vos déchets verts à proximité de l'eau. Contactez plutôt le SMIGIBA !*

Mireille BOYER  
Cabinet Concept Cours d'Eau

# une plante indésirable ?

---



Massif de Renouée implanté le long du canal d'irrigation de Veynes. La Renouée peut atteindre 3m de haut. Lorsque rien n'est fait pour entraver son développement, elle forme de vastes massifs et supprime la végétation locale.

---

Renouée de l'année, issue d'un fragment de rhizome transporté lors d'une crue. 2 cm de rhizome suffisent pour donner un nouveau pied. La colonisation des rivières par la Renouée se fait par dispersion des rhizomes.



---

Déracinement d'un jeune plant de Renouée lors d'une campagne d'arrachage précoce conduite sur le Petit Buëch. Ces campagnes permettent de limiter la propagation de la plante vers l'aval du Buëch, en attendant son éradication complète.

---

Concassage du mélange de galets et de rhizomes retirés sous plusieurs plants de Renouée du Japon sur le Petit Buëch en 2010. Le tout est ensuite bûché, pour faire pourrir les fragments de rhizome. Au bout d'une année, aucune repousse n'a été constatée.



Photo SMIGIBA

# Natura 2000, quelles

## Une démarche de préservation écologique basée sur un engagement volontaire

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites à travers toute l'Europe, désignés pour la rareté ou la fragilité des milieux naturels et des espèces animales et végétales qu'ils abritent.

L'objectif de Natura 2000 est la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des activités socio-économiques et culturelles locales. Plusieurs outils permettent de maintenir ou de restaurer la richesse écologique d'un site : actions de gestion par le biais de contrats Natura 2000, maintien des bonnes pratiques via la Charte Natura 2000, évaluation des incidences de certains projets.

### NATURA 2000 POUR LE RIVERAIN

Dans un site Natura 2000, sur votre propriété, vous restez libre d'exercer vos droits de riverains. Si vous le souhaitez, vous pourrez vous engager dans un contrat Natura 2000 avec l'État ou signer la charte Natura 2000 afin d'adhérer aux objectifs de conservation du patrimoine naturel du site.

Si vous êtes agriculteur, être dans un site Natura 2000 vous permettra de bénéficier d'une aide pour adapter vos pratiques en faveur de

la biodiversité en vous engageant par exemple dans une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAET).

Dans le cas d'aménagements ou de travaux sur votre parcelle, et selon leur nature et leur importance, une étude d'incidences Natura 2000 pourra être demandée afin de réduire les impacts potentiels du projet et, le cas échéant, d'adapter ce dernier.

### LE CONTRAT NATURA 2000

Le contrat Natura 2000 est signé entre l'État et le propriétaire ou l'ayant-droit. Celui-ci s'engage à mettre en oeuvre une ou plusieurs mesures de préservation des milieux, de la faune et de la flore prévues dans le Document d'objectifs du site Natura 2000. Un contrat, signé pour une durée de 5 ans, est financé à 100%.

### LE MOT DE L'EXPERTE

*Natura 2000 est destiné à préserver la richesse écologique d'un territoire tout en maintenant les pratiques humaines qui ont contribué à la conservation de la biodiversité.*

*Ainsi, l'implication de l'ensemble des acteurs locaux et des usagers est indispensable pour protéger ce patrimoine naturel exceptionnel.*

Annelise LAMPE  
chargée de mission Natura 2000  
au SMIQIBA



Écrevisse à pieds blancs dans un adoux du Buëch

# conséquences pour moi ?

## Le Buëch, un patrimoine naturel remarquable

Le site Natura 2000 "Buëch" concerne 31 communes et s'étend sur 2400 ha et près de 110 km de linéaire de cours d'eau. C'est le SMIGIBA\* qui coordonne la mise en oeuvre des actions Natura 2000 sur ce territoire.

Rivière alpine sous influence méditerranéenne, le Buëch a conservé un fonctionnement naturel, à l'origine de milieux remarquables.

Les cours d'eau, les bancs de galets, la ripisylve\*, les adoux\*, les marais et les prairies humides abritent de nombreuses espèces patrimoniales parmi lesquelles des poissons (l'Apron du Rhône, le Chabot ou le Barbeau Méridional), l'Écrevisse à pieds blancs, plusieurs espèces de chauves-souris, le Castor et un papillon menacé de disparition, l'Azuré de la Sanguisorbe.

Photo L. Quelijn



Azuré de la Sanguisorbe au bord du Buëch

Photo SMIGIBA



Indices de présence du castor sur le Grand Buëch

## Un programme d'actions pour préserver la biodiversité



Le Buëch, mosaïque de milieux naturels



Photo S. Fabre

Sortie Natura 2000 organisée par le SMIGIBA

Le Document d'objectifs (Docob) d'un site Natura 2000 définit les objectifs de conservation et la stratégie de gestion à mettre en oeuvre pour préserver les espèces et les habitats naturels.

La réalisation de travaux de restauration et d'entretien des adoux est un exemple d'actions qui peuvent être mises en place par le biais de contrats Natura 2000. La Charte Natura 2000 valorise les pratiques existantes sur le territoire et favorables à la biodiversité. Par exemple, l'entretien des prairies humides, par la fauche ou le pâturage, peut être maintenu par l'adhésion à cette charte.

L'information et la sensibilisation du grand public est également indispensable à la préservation du site. Elles se traduisent par l'organisation de sorties nature ou la création d'un sentier de découverte. Enfin, des études et le suivi des actions entreprises permettent d'améliorer les connaissances et la gestion des espèces et de leurs habitats.

# Le SMIGIBA, au service de

## Le SMIGIBA, un syndicat mixte dédié au Buëch

Le SMIGIBA c'est le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents.

Un nom compliqué pour dire que le SMIGIBA est un organisme public, qui regroupe les communautés de communes de la vallée du Buëch et qui a pour mission la gestion du Buëch et de ses affluents.

9 communautés de communes adhèrent au SMIGIBA : les communautés des communes du Dévoluy, des Deux buëch, du Diois, du Haut Buëch, du Serrois, Interdépartementale des Baronnies, du Laragnais, du Val de Méouge et du Sisteronnais.

Le SMIGIBA est administré par 22 élus, désignés par les communautés de communes.

Il oeuvre au bénéfice de l'intérêt général. Ses principales missions sont les suivantes :

- préservation et restauration du bon état écologique des cours d'eau ;

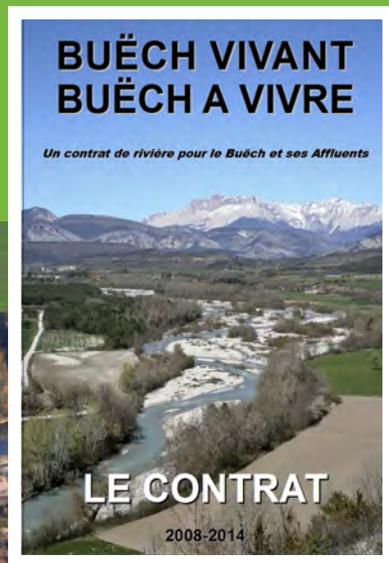
- entretien et aménagement des cours d'eau ;
- défense contre les inondations.

Le financement du SMIGIBA est assuré par les cotisations des communautés de communes et les subventions de l'Union Européenne, de l'État, du Conseil général 05, des Conseils régionaux Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Le SMIGIBA emploie trois personnes chargées de la mise en oeuvre de la gestion des cours d'eau, une personne chargée du suivi des sites Natura 2000 (le Buëch et le marais de Manteyer) et une personne chargée du travail administratif.



Réunion du comité de rivière du Buëch



# la gestion des cours d'eau

## Contrat de rivière "Buëch Vivant Buëch à Vivre"

**L**e contrat de rivière "Buëch Vivant Buëch à Vivre" est la pièce maîtresse de l'action du SMIGIBA.

Il a été signé en 2008 par les Présidents des communautés de communes de la vallée, le Préfet des Hautes-Alpes, les Présidents des Conseils généraux 04, 05 et 26, et des Conseils régionaux Rhône-Alpes et PACA, par la déléguée régionale de l'Agence de l'eau et les maîtres d'ouvrage des actions.

### UN PROGRAMME DE TRAVAUX

Le contrat de rivière est un programme de travaux et de mesures de gestion à mettre en oeuvre sur le bassin versant\* du Buëch. Ces travaux et mesures sont planifiés sur 7 ans. Ils ont pour objectifs principaux le maintien de la qualité des eaux, l'amélioration de la protection contre les crues, la restauration et l'entretien de la végétation, la restauration et la préservation de la fonctionnalité écologique des cours d'eau de la vallée du Buëch.

### LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES EAUX

Le contrat de rivière prévoit la construction et la modernisation de plusieurs stations d'épuration sur la vallée. La construction d'une station d'épuration neuve sur la commune de Serres en est un exemple.

### PROTECTION CONTRE LES CRUES

Les diagnostics des digues intéressant la sécurité publique vont être réalisés dans le cadre du contrat de rivière. La sécurisation du quartier du Paroir à Lagrand, au bord de la Blaisance, ou la création d'un piège à graviers à l'entrée de la retenue de Saint Lazare à Sisteron, sont deux autres projets inscrits au contrat.

### RESTAURATION DE LA RIPISYLVE\*

Le programme de travaux de restauration et d'entretien de la végétation conduit depuis 2009 par le SMIGIBA fait également partie du programme de travaux du contrat.

### RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Les adoux\* des Glacières et de la Garenne ont été restaurés en 2010. Une dizaine d'adoux feront l'objet de travaux similaires afin de favoriser la reproduction de la Truite fario sauvage.

L'aménagement d'une passe à poissons\* sur le seuil du pont des Savoyons à Veynes ou les travaux d'éradication de la Renouée du Japon sur le Petit Buëch entrent aussi dans le cadre du contrat de rivière.

LE CONTRAT DE RIVIÈRE COMPTE PRÈS DE 70 ACTIONS DIFFÉRENTES. LE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR DEMANDE AUPRÈS DU SMIGIBA ET IL PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ LIBREMENT SUR LE SITE INTERNET DU SMIGIBA.

# \*GLOSSAIRE

## *Le jargon de la gestion des cours d'eau décrypté*

**ASA** : Association Syndicale Autorisée, établissement public en charge de la gestion d'une digue ou d'un canal d'irrigation.

**Adoux** : ruisseau prenant naissance en marge d'un cours d'eau. Sur le Buëch, les adoux se trouvent le plus souvent dans la ripisylve.

**Alluvions** : dépôts constitués des matériaux solides (graviers, sables, argiles) transportés par un cours d'eau.

**Arrêté préfectoral de protection de biotope** : arrêté pris par le préfet pour protéger un espace naturel abritant des espèces animales et végétales sauvages et protégées par la réglementation française.

**Bassin versant** : territoire qui concourt à l'alimentation en eau d'un cours d'eau. Autrement dit, c'est l'espace sur lequel toutes les eaux ruissellent vers un même cours d'eau.

**Charge sédimentaire** : désigne les éléments solides (argiles, limons, sables et graviers) transportés par les eaux d'une rivière en crue.

**Curer / curage** : consiste à extraire des alluvions du lit d'un cours d'eau.

**DIG** : Déclaration d'Intérêt Général. Validée par un arrêté préfectoral, la DIG permet à une collectivité d'investir de l'argent public sur des terrains privés au nom de l'intérêt général.

**DPF** : Domaine Public Fluvial. Portion du cours d'eau propriété de l'État.

**Étiage** : période de basses eaux dans une rivière. Le Buëch présente deux périodes d'étiage\*, l'été et le coeur de l'hiver.

**Eaux usées** : eaux altérées par une activité agricole, industrielle ou domestique. Elles sont souvent collectées et traitées par une station d'épuration avant d'être rejetées.

**Exhaussement** : élévation du lit d'une rivière suite à une perturbation du transport solide.

**Frayère** : lieu de reproduction des poissons.

**Incision** : enfoncement du lit d'une rivière suite à une perturbation du transport solide.

**Nappe alluviale** : eau circulant dans les alluvions d'une rivière. La rivière alimente la nappe en eaux en période de hautes eaux, la nappe alimente la rivière en eau en période d'étiage.

**Passé à poissons** : dispositif permettant aux poissons de franchir un obstacle important sur un cours d'eau, tel qu'un seuil ou un barrage.

**Plan de gestion globale** : document officiel définissant les modalités de gestion d'un cours d'eau, notamment les règles d'extraction d'alluvions.

**Rhizome** : partie souterraine de la tige de certaines plantes vivaces.

**Ripisylve** : ensemble des arbres et arbustes qui poussent en bordure et dans le lit des rivières.

**Semelle** : partie d'un enrochement situé sous les alluvions, destinée à stabiliser l'ouvrage.

**Transport solide** : ensemble des phénomènes de transport de graviers dans le lit d'une rivière.

**Tresses** : désigne sur un cours d'eau les nombreux bras qui se divisent et se rejoignent en un réseau complexe évoquant une tresse.

# RESSOURCES

*Organismes ressources, la liste indispensable*

---

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT) :**

Service d'État en charge de la police de l'eau, issu du regroupement de la DDE et de la DDAF.  
Téléphone : 04 92 51 88 88 | Site internet : [www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr)

## **OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA) :**

Établissement public en charge de la connaissance et de la surveillance de l'état des eaux et des milieux aquatiques.  
Téléphone : 04 92 46 61 84 | Site Internet : [www.onema.fr](http://www.onema.fr)

## **AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE :**

Établissement public ayant pour mission la protection et la restauration des milieux aquatiques.  
Téléphone : 04 96 11 36 36 | Site internet : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

## **SYNDICAT MIXTE DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS (SMIGIBA) :**

Établissement public en charge de la gestion du Buëch et de ses affluents.  
Téléphone : 09 66 44 21 26 | Site internet : [www.smigiba.fr](http://www.smigiba.fr)

## **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA DURANCE (SMAVD) :**

Établissement public en charge de la gestion de la Durance.  
Téléphone : 04 90 59 48 58 | Site internet : [www.smavd.org](http://www.smavd.org)

## **SYNDICAT MIXTE DES BARONNIES PROVENÇALES :**

Établissement public de préfiguration du Parc Naturel Régional des Baronnies.  
Téléphone : 04 75 26 79 05 | Site internet : [www.baronnies-provencales.fr](http://www.baronnies-provencales.fr)

## **FÉDÉRATION DES HAUTES-ALPES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE :**

Organisme en charge de la gestion de la pêche.  
Téléphone : 04 92 53 54 71 | Site internet : [www.federationpeche.fr/05/index.php](http://www.federationpeche.fr/05/index.php)

## **CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES :**

Établissement public consulaire de la profession agricole.  
Téléphone : 04 92 52 53 00 | Site internet : [www.hautes-alpes.chambagri.fr](http://www.hautes-alpes.chambagri.fr)

## **CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-ALPES :**

Téléphone : 04 92 40 38 00 | Site internet : [www.cg05.fr](http://www.cg05.fr)

## **CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :**

Téléphone : 04 91 57 50 57 | Site internet : [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

# GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES RIVERAINS DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

## SMIGIBA

Buëch vivant, Buëch à vivre



Maison de l'Intercommunalité  
05 140 ASPRES SUR BUËCH  
Téléphone : 09 66 44 21 26  
Site internet : [www.smigiba.fr](http://www.smigiba.fr)

SMIGIBA 2011

Document réalisé par Eric Burlet | [www.ericburlet.com](http://www.ericburlet.com)

AVEC LE SOUTIEN DES ORGANISMES SUIVANT :

